

Décision

Générale

colonial

Décision n° 426 Décisions concernant les Services Territoriaux

n° 426

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date de publication
19 avril 1961

Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée, pour compter du 31 mai 1961, la démission de son emploi offerte, par Mme Hanhart (Suzanne), maîtresse de couture auxiliaire en service au Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse (Ecole de Filles de Djibouti). Mme Hanhart (Suzanne) qui réunira au 31 mai 1961, 4 ans 6 mois 8 jours de services effectifs, aura droit : __ à une indemnité compensatrice de congé payé non pris égale à 20 jours de salaire: — et à l'indemnité prévue par l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955.